

Dép. 75
« Aire de famille »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Le centre parental « Aire de famille » est implanté dans le 19^e arrondissement de Paris depuis mars 2004.

Service gérant l'action

Association « Aire de famille »

Personne à contacter

Brigitte CHATONEY

Directrice

Aire de Famille

59, rue Riquet

75019 Paris

Tél. : 01.40.38.11.08

E.mail : airedefa@wanadoo.fr

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

Le centre parental accueille des jeunes couples dont l'un des deux est parisien et dont la jeune femme est enceinte d'un premier enfant. Ce service est conventionné pour un suivi de 15 couples et 12 enfants.

Cadre juridique

Le centre parental s'inscrit dans le cadre de structure expérimentale de la loi 2002.2.

Financement

60 % du budget de fonctionnement est couvert par une dotation pérenne du Département établie selon un prix de journée, 40 % est couvert par l'Etat à travers l'octroi d'une subvention triennale sur des lignes « pauvreté-précarité ». Le montant du prix de journée (réparti entre l'Etat et le Département) est de 34,04 €/membre de la famille (soit 3 personnes).

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

C'est du constat que des services du type centre maternel proposent un hébergement aux femmes enceintes mais pas à leur conjoint qu'est venue l'idée de la création d'un centre parental. En effet, la non-prise en compte de la place du père, son éloignement pendant la grossesse se fait au détriment de l'enfant et peut provoquer un éclatement du couple.

Personne(s) à l'initiative du projet

Une chef de service en centre maternel est à l'initiative de la création d'Aire de Famille.

Références à un projet du même type

Non, aucun autre service de ce type n'existe.

Références théoriques

L'équipe se réfère à différents courants de pensée ou travaux : la psychanalyse, la systémie quant au réseau et au partenariat, l'haptonomie dans le cadre de l'accompagnement de la grossesse et de l'adulte comme personne, les travaux de Boris Cyrulnik sur la résilience, d'Edith Godin sur la place des pères...

Public visé

Le centre parental accueille des jeunes couples dont l'un des deux est parisien et dont la jeune femme est enceinte (première grossesse).

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

La mise en place du projet a été longue. Elle a en effet nécessité d'importantes négociations afin d'obtenir les financements croisés nécessaires à son fonctionnement et les bailleurs sociaux prêts à lui fournir des logements.

D'autre part, l'association a occupé dans un premier temps un local de type F3 dont l'exiguïté ne permettait pas de travailler dans des conditions favorables. En 2006, l'association a obtenu d'autres locaux.

Cette création de service a nécessité la constitution d'une équipe à part entière.

Objectifs du projet

L'association « Aire de famille » a pour objet :

- de favoriser l'accueil de l'enfant dès le début de la grossesse par ses deux parents, en situation de vulnérabilité sociale et psychique,
- d'accompagner les jeunes parents dans leur désir de maintenir ou restaurer des liens avec la famille élargie,
- de susciter les réseaux de ressources des différents quartiers de nature à développer l'enracinement des familles accueillies et les échanges réciproques d'entraide entre les personnes,
- de proposer aux parents résidents des actions spécifiques pour soutenir leur projet de vie, dans la construction de leur famille et dans les domaines, professionnel ou scolaire, culturel, médical, communautaire, juridique, administratif...

Les objectifs du centre parental sont de proposer, à de jeunes couples en attente d'enfant, un logement durable, un accompagnement tout au long de la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant, ainsi qu'un soutien dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Date de début du projet

Le projet a été pensé dès 1996.

Date de démarrage de l'action

L'activité d'Aire de famille a débuté en mars 2004.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

- avril 1997 : création de l'association Aire de Famille et dépôt des statuts
- septembre 2002 : avis favorable du CROSS
- mai 2003 : autorisation du Ministère pour la création du centre parental
- septembre 2003 : accord du Conseil de Paris pour le financement du centre parental,
- janvier/février 2004 : signature des conventions avec la Sonacotra et les bailleurs sociaux,
- février 2004 : signature de la convention tripartite de financement du budget de fonctionnement Etat/Département,
- mars 2004 : démarrage de l'activité.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Le centre parental offre un accompagnement à des jeunes couples en attente d'un bébé à travers :

- le soutien à la fonction parentale,
- l'accueil de l'enfant par ses deux parents,

- 2 -

- un accompagnement à l'insertion sur un quartier,
- un accompagnement à l'insertion professionnelle.

L'attribution d'un lieu de vie est le fondement de la démarche. Un hébergement de quelques mois est, dans un premier temps, proposé en studio-relais. Le résiduel de la redevance est payé par les résidents.

L'accompagnement des familles s'effectue en extérieur (à domicile ou pour différentes démarches) ou dans les locaux d'Aire de famille.

Les deux premiers mois d'intervention sont une phase où la famille et le « partenaire professionnel » s'attachent à se connaître, à explorer leurs attentes réciproques, à clarifier les rôles de chacun. Cette phase permet de poser une base de confiance sur laquelle s'appuiera la mise en place du contrat d'accompagnement, outil souple et flexible, effectué entre le 1^{er} mois et le 6^e mois d'intervention.

Le contrat d'accompagnement, document interne au service, (voir chapitre « implication des usagers ») permet de fixer avec la famille les axes d'accompagnement à prévoir pour les six mois à venir et de faire le bilan au terme de ce temps.

Ces axes sont définis dans dix pôles d'intervention proposés par Aire de famille, qui caractérisent la nature de l'accompagnement et qui sont choisis par la famille :

- le soutien au logement,
- la parentalité,
- le couple et son projet, les projets de chacun,
- la prévention de la santé,
- la formation et l'orientation professionnelle,
- l'emploi,
- la gestion du budget,
- le soutien administratif,
- les relations avec la famille élargie,
- l'intégration et l'ouverture aux ressources du quartier.

Lorsque la situation familiale le permet, l'hébergement passe du studio-relais à un appartement en bail glissant (au départ, ce passage se déroulait dans un délai de 6 mois maximum, étant donné la moindre proposition d'appartements par les bailleurs, le délai peut aller jusqu'à 2 ans), afin de permettre à ces familles de se sédentariser, de s'insérer sur un quartier et d'affiner le projet de vie. La famille bénéficie alors de l'Aide Personnalisée au Logement, le différentiel du loyer est à sa charge. Une aide pour le paiement de la caution et pour l'achat du mobilier est assurée sous forme de prêt par Aire de famille.

L'accompagnement se poursuivra sur différents axes des pôles d'intervention. Il prendra fin lorsque la famille est prête à ce que le bail glisse à son nom, un terme de l'intervention existe néanmoins aux trois ans de l'enfant. Cette phase sera formalisée lors d'une réunion chez le bailleur en présence de la Directrice d'Aire de famille et de la conseillère sociale de l'organisme bailleur qui prendra le relais.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

L'équipe est composée de : une directrice (qui gère également les deux autres services la crèche et le lieu d'accueil, voir paragraphe « autre projet »), 4 ETP de travailleur social (éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeune enfant), 0,50 ETP de psychologue, 50 % ETP de comptable (professionnel pouvant assurer également l'accompagnement budgétaire des usagers), 0,75 ETP d'agent de bureau, 0,10 ETP de femme de ménage. Un poste de chef de service est en cours de négociation.

L'équipe, selon les situations, fait appel à divers spécialistes sur des thèmes touchant à la relation à l'enfant, à soi-même, à la parentalité : vacations d'haptonomie, d'ethno-psychiatrie...

Un partenariat est mis en place avec les différents services de proximité (PMI, Service d'hygiène mentale ou infanto-juvénile, lieux d'accueil petite enfance, conseillères sociales des bailleurs sociaux, CAF, Sécurité sociale, polyvalence de secteur, ANPE...), ainsi qu'avec

différents professionnels de la santé, de l'insertion professionnelle, mais également avec les bibliothèques de quartier...

Implication des professionnels

Chaque professionnel est « partenaire professionnel référent » d'un certain nombre de familles, malgré tout chacun peut être amené à intervenir sur une question précise dans une autre famille.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

La Directrice participe à la formalisation des différentes étapes de la prise en charge.

Elle maintient la cohérence du dispositif et notamment le nécessaire partenariat soutenu avec les bailleurs sociaux afin que soient proposés régulièrement à l'association de nouveaux logements.

Temps et modalités de régulation en équipe

Deux temps de régulation sont proposées :

- des réunions de synthèse relatives aux situations familiales ont lieu à raison d'une demi-journée par semaine,
- des réunions institutionnelles sur les questions relatives à l'équipe et à l'association sont programmées une fois par mois (demi-journée ou journée),
- des temps d'échange avec 2 ou 3 professionnels sont programmés de manière informelle afin d'approfondir la réflexion ou prendre de la distance face à une problématique.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Un service du département, la cellule ADEMIE (Aide départementale envers les mères isolées avec enfant du département de Paris) centralise et transmet à Aire de famille les dossiers des candidats à l'accueil puis étudie les demandes de prises en charge des familles admises, et leur renouvellement.

Implication des usagers

D'une part, le contrat d'accompagnement est un outil spécifique à usage interne qui clarifie l'engagement et le partenariat entre le centre parental et les familles. Il précise :

- les attentes réciproques,
- les objectifs à atteindre,
- la fréquence, les temps et les lieux de rencontres.

Cette formalisation de l'accompagnement permet :

- de faciliter l'engagement sur des bases claires et réalistes,
- de favoriser la mobilisation en commun et d'apporter un sentiment de confiance et de sécurité,
- de réaffirmer l'importance de la participation active de la famille dans la résolution de ses propres problèmes,
- de définir des buts à atteindre et d'apporter des repères d'évaluation du chemin parcouru.

D'autre part, le bilan de séjour ou de renouvellement adressé tous les six mois à l'ADEMIE sont co-écrits et co-signés professionnels (directeur et travailleur social) et famille.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le service est ouvert de 9 heures à 19 heures du lundi au vendredi. Chaque membre de l'équipe assure à tour de rôle une astreinte téléphonique 24 heures/24.

Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif

Le dispositif est bien repéré par les différents partenaires. Par contre, afin que les bailleurs proposent régulièrement des appartements, des contacts soutenus sont nécessaires.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

L'accompagnement global de jeunes parents vu sa spécificité a trouvé sa place dans le système étant donné le manque de projet de ce type.

Réaménagement ou évolution du projet

L'obtention de locaux plus grands permet actuellement de repenser certains axes du projet tels que la mise en place de groupes d'activités enfants/parents.

Autre projet actuel

Depuis la mise en place du centre parental, des problèmes quant à l'accès aux crèches amenaient certaines mères à arrêter le processus d'insertion voire leur emploi pour garder leur enfant. Suite à ce constat, Aire de famille a décidé en juin 2004 de créer une crèche familiale de 30 berceaux, ouverte également pour les autres familles du quartier. Celle-ci a ouvert en novembre 2006.

Un autre projet a vu le jour en décembre 2006 : l'ouverture d'un lieu d'accueil enfant/parents, quatre après-midi par semaine et le samedi.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

L'accompagnement global au service des familles dans le cadre d'un projet personnalisé autour de la périnatalité constitue un moment clef de la prévention des troubles familiaux et individuels.

Les premières évaluations permettent de constater que :

- certains couples diffèrent le passage en bail glissant et qu'un temps de maturation plus long que les six mois prévus en studio-relais était nécessaire,
- la question de l'engagement dans un choix de vie émerge souvent de manière brutale après la naissance de l'enfant et provoque des crises plus ou moins violentes, la question d'un travail en amont nécessite d'être repensée,
- la question de l'apprentissage de la gestion commune budgétaire demande une intervention intensive sur la durée,
- le dispositif s'adresse à de jeunes couples avec un enfant, la perspective d'une deuxième grossesse interpelle l'équipe sur la poursuite ou non de l'accompagnement,
- dans le contexte des couples en conflit, la nécessité de pouvoir disposer d'un « studio de crise » est apparue.,
- après deux années de fonctionnement, des difficultés sont repérées liées à l'implantation des studio-relais et des appartements. Lors du passage d'un arrondissement à un autre, des difficultés se posent alors quant au changement d'adresse et à l'ouverture de droits, ainsi qu'à la nécessité de recherche d'un nouveau mode de garde pour l'enfant.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Non.

L'association Aire de Famille, assistée d'un cabinet spécialisé, se propose d'élaborer son propre référentiel d'auto-évaluation à partir de 2007. Différentes thématiques d'analyse de « bonnes pratiques » sont envisagées : l'accueil et l'admission, l'accompagnement au logement, les différentes dimensions de l'accompagnement, la fin de séjour, les droits et liberté des familles, les relations avec les partenaires, le management de l'équipe, la gestion administrative, financière et du personnel, la dynamique d'analyse et les orientations stratégiques....

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Non

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le : 11 octobre 2006

A partir de :

- une visite du dispositif par deux membres de l'ONED et entretien avec la directrice et un travailleur social et la comptable.
- l'analyse de différents documents : bilan intermédiaire, rapport d'activité 2004, bilan d'activité 2005, deux articles (revues Informations sociales et Lien social)